

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS/SECTEUR
MARCHES PUBLICS**

REF : AA/CN

DEC2020_ 0056

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA RÉFECTION PARTIELLE DE LA COUVERTURE EN ZINC DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA FERME DU BUISSON

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes, notamment les articles L.2123-1-1° et R.2123-1-1°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises, portant sur la procédure adaptée relative au marché public de travaux pour la réfection partielle de la couverture en zinc de l'école élémentaire de la Ferme du Buisson,

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 13 mars 2020, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n°703788, et publié sur le Parisien sous la référence n°6367009,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère du prix pondéré à 60 %, le critère de la valeur technique pondéré à 30 % et le critère du délai pondéré à 10 %,

CONSIDÉRANT que six plis ont été déposés dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 15 avril 2020 à 12h), que toutes les candidatures ont été admises, que dès lors les six offres ont été analysées,

1/3



VILLE DE NOISIEL

0056

*Suite de la décision DEC2020_**Portant « CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA RÉFECTION PARTIELLE DE LA COUVERTURE EN ZINC DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA FERME DU BUISSON »*

CONSIDÉRANT que suite aux négociations lancées le 28 avril 2020, cinq candidats ont remis une nouvelle offre et un candidat a informé la commune de son retrait de la procédure ; en conséquence cinq offres ont été analysées dans le rapport final,

CONSIDÉRANT qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société J.M.C.,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achats «Travaux » et de l'opération « Réfection couverture école élémentaire Ferme du Buisson », dont la valeur ne dépasse pas 5 350 000,00 € H.T.,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société J.M.C., sise 97 rue Charles Van Wyngène à Courtry (77181), le marché public de travaux relatif à la réfection partielle de la couverture en zinc de l'école élémentaire de la Ferme du Buisson, pour un montant global et forfaitaire de 180 000,00 € HT soit 216 000,00 € TTC.

Le marché prend effet à compter de sa notification, et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'État.

2/3



Envoyé en préfecture le 18/05/2020

Reçu en préfecture le 18/05/2020

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20200518-DEC2020_0056-DE

VILLE DE NOISIEL

0056

Suite de la décision DEC2020_

Portant « CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA RÉFECTION PARTIELLE DE LA COUVERTURE EN ZINC DE L'ÉCOLE ELEMENTAIRE DE LA FERME DU BUISSON »

Fait à Noisiel, le 18/05/2020

Le Maire

Mathieu Viskovic



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 18 MAI 2020
Affiché en Mairie le 18 MAI 2020
Publié au RAA le 18 MAI 2020
Notifié le 18 MAI 2020

3/3

